



#3

ARTISANS & TPE

Les Cahiers

DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AU TRAVAIL



7 engagements
pour une route
plus sûre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Artisans et TPE

passent à l'action pour prévenir le risque routier

Qu'il s'agisse de structures artisanales ou de très petites entreprises (TPE), de 1, 2 ou 10 salariés, les petites entreprises sont confrontées quotidiennement au risque routier professionnel. Dans de nombreux secteurs d'activité (BTP, transport, aide à domicile, etc.), le temps passé sur la route occupe une large part de la journée de travail. Ces professionnels sont donc plus exposés. Les démarches mises en place pour lutter contre le risque routier sont différentes selon les métiers, mais elles relèvent toutes du bon sens. Faciles à déployer, efficaces, alliant productivité et sécurité, elles gagnent à être connues et partagées.

Ils sont artisans dans le BTP, personnels intervenant à domicile ou chauffeurs de poids lourds. Leurs journées de travail sont très différentes, et pourtant tous sont fortement exposés au risque routier. Dirigeants de toutes petites structures ou utilisant leur véhicule pour exercer leur métier, ils ne peuvent pas risquer l'accident ou l'accrochage qui mettrait en difficulté leur entreprise en cas d'absence prolongée ou de perte de permis de conduire. Tous sont conscients des enjeux et ont choisi d'adopter une démarche responsable en anticipant les risques.

POUR DE NOMBREUX ARTISANS, RANGEMENT DU VÉHICULE ET GESTION DU CHARGEMENT SONT ESSENTIELS

65 jours, c'est le nombre de journées perdues* par accident de travail, en moyenne, pour les entreprises artisanales. Ces dernières sont donc particulièrement concernées par le risque routier. Dans le secteur du BTP, les chefs d'entreprise doivent à la fois gérer la fréquence des trajets (allers-retours quotidiens pour se rendre sur un chantier), le chargement de leurs véhicules et les comportements de leurs collaborateurs. Très vite, ils ont dû se poser un certain nombre de questions liées à la gestion et à l'entretien du véhicule utilitaire et à l'organisation des trajets, qui relèvent autant de leur prévention que de leur productivité.

Mélanie Bauméa, responsable technique au sein de l'IRIS-ST, explique : « **Les entreprises artisanales sont confrontées à des enjeux spécifiques, liés au chargement et à l'utilisation des véhicules utilitaires. Elles ont de plus en plus conscience que la sécurité de leurs**

La route est la **1^{re} cause de décès** au travail.

salariés passe par l'entretien de leur véhicule, mais elles voient surtout ça comme une question de bon sens. Former leurs salariés au rangement du fourgon, c'est une évidence. Cela leur permet de gagner en productivité et de sécuriser la conduite. » Car les chiffres sont clairs. En cas de choc à 50 km/h, le poids des objets non fixés est multiplié par 40. Cela suppose qu'une caisse à outils de 20 kilos se transforme en une fraction de seconde en un projectile de 800 kilos !

Pour Gilles Chatras, dirigeant des établissements Chatras (2 collaborateurs), former son équipe à ces questions est vital. « **Mes salariés ont toujours été sensibilisés à l'entretien et au rangement du véhicule. Outre les questions de sécurité, c'est aussi plus agréable pour eux de rouler dans un véhicule bien rangé.** » Car bien s'occuper de son véhicule est aussi une forme de respect. Respect vis-à-vis de ceux qui l'utilisent, et respect vis-à-vis du client. Circuler dans un véhicule en bon état est bon pour l'image de l'entreprise, pour la productivité et pour la sécurité. Est-ce pour autant compliqué ? Gilles Chatras assure que non. « **Vérifier le véhicule chaque semaine, ça prend 5 minutes en plus du lavage ! C'est juste une habitude à mettre en place.** »

Jean-Pierre Crepel, patron d'une petite entreprise paysagiste de 3 personnes en Haute-Savoie, a opté pour le renouvellement régulier de son parc automobile. « **Je change régulièrement mes véhicules. Tous les 2 ou 3 ans.** » À première vue, une telle mesure pourrait sembler coûteuse, mais elle permet en fait de gagner en productivité. « **C'est un coût en plus, mais que je rattrape à la revente. Finalement, je suis gagnant.** » Et, progressive-

* Données IRIS-ST 2013.

Seuls 62 % des dirigeants de TPE-PME savent qu'ils peuvent être tenus responsables en cas d'accident pendant un déplacement professionnel.

Source : Étude MMA 2019 « Les professionnels et la route, quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ? »

ment, il a équipé ses véhicules de caméras de recul ou de la climatisation. Des options qui ont un coût, mais qui apportent plus de confort de conduite et plus de sécurité.

Autre point essentiel : la gestion du chargement. « **Nous revenons régulièrement sur la question de la charge du véhicule**, observe Mélanie Bauméa. **Beaucoup de véhicules utilitaires sont en surcharge. Souvent, les professionnels se disent qu'ils peuvent charger leur fourgon autant que possible. Mais cela ne fonctionne pas comme ça, et ils ne le savent pas forcément. C'est pourquoi nous les informons sur les obligations réglementaires et sur les bonnes pratiques.** »

Lors de ses actions de prévention, elle leur apprend comment calculer la charge que le véhicule peut accepter, et à quel moment une surcharge entraîne la nécessité d'avoir un autre permis, plus adapté. Ce travail est essentiel, car en fonction de sa charge, les performances d'un véhicule ne sont pas les mêmes. Le temps de freinage et le respect des distances de sécurité sont directement impactés par le chargement. Sans parler de la question de l'arrimage d'une remorque, quand le véhicule en tracte une.

SENSIBILISER LES PERSONNELS QUI SONT TOUT LE TEMPS SUR LA ROUTE

Les services d'aide à domicile sont également fortement touchés par le risque routier professionnel. Sandrine Villalà, directrice adjointe fédérale de la fédération d'Aide à domicile en milieu rural (ADMR) des Landes, notamment en charge des ressources humaines, et intervenant sur ce risque, témoigne : « **Nous avons réalisé que, dans notre département, les aides à**

7 ENGAGEMENTS

Les TPE aussi s'engagent pour la sécurité routière

De plus en plus de TPE et d'entreprises artisanales s'engagent pour lutter contre le risque routier professionnel en signant les 7 engagements en faveur d'une route plus sûre, montrant ainsi qu'une petite structure peut également s'engager en faveur de la sécurité de ses salariés. C'est un excellent moyen de sensibiliser ses salariés et de mettre en avant les bons comportements à adopter.

Pour signer l'appel à votre tour, rendez-vous sur : www.securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages/chefs-dentreprise-signez-lappel

Lancé en octobre 2016, le manifeste comprend 7 engagements forts :

- ✓ Limiter aux cas d'urgence les conversations téléphoniques au volant
- ✓ Prescrire la sobriété sur la route
- ✓ Exiger le port de la ceinture de sécurité
- ✓ Ne pas accepter le dépassement des vitesses autorisées
- ✓ Intégrer des moments de repos dans le calcul des temps de trajet
- ✓ Favoriser la formation à la sécurité routière des salariés
- ✓ Encourager les conducteurs de deux-roues à mieux s'équiper

domicile du réseau ADMR des Landes effectuent plus de 2,5 millions de kilomètres en un an. C'est énorme ! Nous n'avons pas beaucoup d'accidents à déplorer mais, statistiquement, en roulant autant, nous sommes exposés. Donc, nous avons préféré intervenir en amont pour prévenir et sensibiliser notre personnel.»

Dans l'exercice de leur profession, les aides à domicile sont en effet tout le temps sur la route, avec, en moyenne, 6 ou 7 interventions par jour. Une fois par mois, elles sont en réunion de planning, et les employeurs des associations locales en lien avec la Fédération peuvent alors les sensibiliser. Les questions liées à la sécurité sur la route ont été intégrées à l'agenda de ces réunions. En une demi-heure, elles sont ainsi sensibilisées à la question des distracteurs. Pour donner plus d'impact et répondre à leurs questions, la Fédération s'est donné pour objectif, en partenariat avec la gendarmerie, d'intervenir auprès des aides à domicile afin de communiquer sur le sujet (voir portrait page 6).

La Fédération a signé en mars 2017 les 7 engagements pour une route plus sûre, et participe, depuis, à des réunions de travail avec la préfecture des Landes. Ces réunions permettent d'échanger entre professionnels de secteurs différents et de découvrir de bonnes pratiques qui pourront être reprises. Sandrine Villalà explique : **« Parce que nous nous sommes engagés avec la préfecture sur les 7 engagements, nous avons accès à toute une base de données. Nous nous nourrissons beaucoup de ce que fait le transport routier. Nous essayons de reprendre des idées. Ce sont des choses toutes simples, comme faire le tour de sa voiture régulièrement pour vérifier les pneus ou le niveau d'huile. Prévenir la personne accompagnée en lui téléphonant avant de prendre la route, plutôt que de répondre à son appel une fois sur la route. »**

ANTICIPER LES RISQUES EN RÉDUISANT SA VITESSE DE 10 KM/H

Dans le secteur du transport routier, la prévention est également au cœur de l'activité. Comme pour les aides à domicile, le véhicule est l'outil de travail. Être privé de sa voiture ou de son camion équivaut à ne plus pouvoir travailler. Certaines entreprises ont donc pris des mesures de prévention pour réduire les risques. Marc Revemont a créé sa propre entreprise unipersonnelle de transport.

Il est aujourd'hui seul dans son entreprise, mais envisage de recruter. Il a instauré son propre système de prévention du risque routier avec une tolérance zéro sur l'alcool, et a opté pour une vitesse réduite de 10 km/h. En agglomération, il s'impose de rouler à 40 km/h, et sur les routes il avait anticipé le 80 km/h. Cette mesure lui a permis de faire d'importantes économies. **« J'économise 3500 euros à l'année sur le gasoil en roulant 10 km/h en dessous de la vitesse autorisée. Mais ce n'est pas tout. J'use moins les pneumatiques, et donc je les change moins souvent. Mais c'est surtout une question de sécurité : 10 km/h en moins, en cas d'accrochage, cela permet de limiter les dégâts. »** Sans parler de la dimension écologique : son empreinte carbone a ainsi été réduite de plus de 25 % à l'année, estime-t-il.

Ses chiffres sont précis, tout comme sa démarche. Professionnel de la route depuis de nombreuses années, Marc Revemont s'est équipé de systèmes embarqués pointus qui lui permettent de contrôler sa conduite. Pour le recrutement de son premier salarié, il compte bien faire preuve de la même vigilance. **« Durant sa première semaine, je l'accompagnerai en tant qu'observateur et je lui expliquerai ma démarche. Ensuite, je suivrai sa conduite grâce à l'informatique. Au bout d'un mois, nous ferons un bilan. Si celui-ci est correct, je n'hésiterais pas à lui verser une prime de 300 euros. »**

À l'image de Marc Revemont, l'engagement de ces professionnels gros rouleurs est exemplaire. Il démontre que de petites structures peuvent prendre des mesures qui auront un fort impact, et témoigne aussi d'un cercle vertueux entre productivité et sécurité. Dans le cas de Marc Revemont, comme dans le BTP, adopter une démarche sûre et responsable sur la route, c'est aussi faire des économies. Pour tous ces professionnels, la signature des 7 engagements permet à la fois de témoigner de leur engagement, de bénéficier d'informations utiles pour développer leur démarche et de sensibiliser leurs collaborateurs. **« Les 7 engagements donnent des arguments. À travers ce manifeste on peut réengager la conversation et mobiliser les salariés »,** nous rappelle Mélanie Bauméa. Des perspectives intéressantes pour l'avenir.

Repenser l'organisation du temps de travail sur un chantier

Repenser son organisation de travail pour augmenter la sécurité de ses salariés et gagner en productivité n'est pas l'apanage des seules grandes entreprises ! Des entreprises artisanales ont fait le calcul et ont modifié l'organisation de leur équipe. Par exemple, certaines font le choix d'éviter de prendre la route aux heures les plus chargées. **Partir quelques minutes plus tôt ou plus tard permet de réduire le temps de trajet, d'éviter le stress des embouteillages et de passer moins de temps sur la route. Et donc, logiquement, de prendre moins de risques.**

Même démarche concernant les allers-retours bureau-chantier. Certains peuvent être évités. C'est notamment vrai dans le BTP quand, par exemple, les travaux nécessitent un temps de séchage important. **Si on peut réserver ce temps de « pause » au dernier jour de la semaine et travailler un peu plus les jours précédents, c'est un trajet aller et retour de gagné. C'est aussi moins de carburant dépensé. Il y a donc de multiples avantages à s'interroger sur l'organisation du travail et des déplacements.**

PORTRAIT

Gilles Chatras,

Directeur de l'entreprise Chatras

« Prendre soin de ses collaborateurs sur la route, c'est une question de bon sens ! »

Entreprise familiale installée dans le Puy-de-Dôme et spécialisée dans les travaux de peinture et de vitrerie, l'entreprise Chatras existe depuis plus de cinquante ans. Récompensé en 2017 par le premier prix des « Pros ont du talent » pour sa politique de prévention des risques routiers, son gérant, Gilles Chatras, dévoile son engagement pragmatique et bienveillant. Pour lui, prendre soin de ses salariés est une démarche de bon sens et une question de respect.

Pour quelles raisons avez-vous décidé de vous engager pour la prévention des risques routiers ?

J'ai toujours été sensibilisé au risque routier. Ma femme est kinésithérapeute et elle traite de nombreux cas de rééducation, suite à des accidents routiers. Je sais à quel point ces accidents peuvent faire basculer une vie, et je n'ai pas envie que cela arrive à mes collaborateurs. Mais cette démarche vient aussi de ce qui m'a été transmis par mon père. Entretien son véhicule, ça coule de source et ça fait partie du métier. C'est aussi une question d'image, de respect du client. Quand l'entretien est régulier, on en profite pour vérifier que le véhicule est bien rangé et en bon état de marche. C'est la première règle de la prévention.

Vous avez donc mis en place une sorte de routine et de plan d'action ?

Tous les vendredis, j'ai instauré un lavage extérieur et intérieur du véhicule obligatoire. Les salariés en profitent pour vérifier les pneus et les feux stop. Cela prend 5 minutes en plus du lavage et c'est simple à mettre en place.

Nous avons aussi décidé de travailler en horaires décalés. Je me suis aperçu que quand on quitte l'atelier, à 5 minutes près, on peut passer 1 heure au lieu de 20 minutes sur la route. En passant moins de temps en déplacement, on économise du carburant, on gagne en productivité et on a aussi des salariés moins fatigués et moins de risques d'accident.

« Avoir un véhicule en bon état, vérifier régulièrement la pression des pneus, cela me semble naturel. »

Gilles Chatras,
directeur de l'entreprise Chatras

Cela ne nous empêche pas de respecter nos engagements vis-à-vis de nos clients. C'est facile à expliquer et ça ne choque personne.

Nous essayons de réduire au maximum les trajets routiers. De faire des journées continues et de manger sur place pour éviter les allers-retours, par exemple.

Au regard de votre expérience, les petites entreprises peuvent-elles facilement s'investir pour la sécurité routière de leurs salariés ?

Je ne suis qu'un exemple et certainement pas un modèle. Avoir un véhicule en bon état, vérifier régulièrement la pression des pneus, cela me semble naturel. Et puis l'entreprise compte deux salariés. Le dialogue est donc permanent et les choses importantes peuvent être expliquées. Il n'y a donc rien d'extraordinaire dans ce que nous faisons. C'est juste une question de respect et de bon sens.

PORTRAIT

Sandrine Villalà, directrice adjointe fédérale de la Fédération ADMR des Landes

« Nous devons sensibiliser au risque routier ceux qui prennent soin des autres »

Créée en 1958, la fédération d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) des Landes compte 18 associations, dont certaines comportent moins de 10 salariés, et propose toute une gamme de services à la personne afin de permettre aux familles de bien vivre chez elles. Les intervenants à domicile, les auxiliaires de vie et les infirmières qui travaillent pour les associations sont sans cesse sur la route et assurent 6 ou 7 interventions par jour. Les sensibiliser au risque routier professionnel était essentiel. Sandrine Villalà, directrice adjointe fédérale, notamment en charge des ressources humaines, raconte son expérience.



Comment avez-vous abordé le sujet de la prévention des risques routiers au sein de votre fédération ?

Nous avons voulu adopter une démarche de prévention des risques routiers, car,

dans notre département, notre personnel réalise plus de 2,5 millions de kilomètres par an. Nous sommes donc très exposés. En 2017, nous avons signé les 7 engagements pour une route plus sûre, ce qui nous a donné l'occasion, depuis, de participer à des réunions d'échange avec la préfecture et de bénéficier du retour d'expérience d'autres secteurs d'activité. Dans ces groupes de travail, on retrouve autour de la table la gendarmerie, les pompiers, les entreprises d'ambulance et de transports, etc. Nous pouvons parler de nos expériences, partager une même base de données et connaître les acteurs de la prévention afin de mettre rapidement en place des actions ou des formations.

Quelles actions avez-vous mises en place et comment ont-elles été perçues ?

Tous nos salariés utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur travail. C'est toujours délicat quand on veut les sensibiliser à l'état et l'entretien de leur propre voiture. Alors on essaie de proposer des moments conviviaux autour de la prévention. On organise

des réunions de sensibilisation avec, parfois, l'aide de la gendarmerie. On profite de la réunion mensuelle de planning, seul moment où tout le personnel est sur site, pour parler sécurité routière. À terme, nous aimerions nouer un partenariat avec des entreprises de contrôle technique qui viendraient occasionnellement effectuer une vérification des véhicules des intervenants à domicile. On organise aussi des « happy déj » pour parler de prévention. Et on prépare des « flashes infos » qu'on glisse dans les bulletins de salaire ou qu'on remet en réunion de planning. On a aussi récemment diffusé 500 questionnaires afin d'évaluer les différents risques, notamment les risques routiers.

Quels sont les sujets que vous traitez ?

Nous travaillons sur les distracteurs, c'est-à-dire le téléphone portable mais aussi le GPS. Ce sont de petites choses toutes simples, comme prévenir le client avant de partir quand on a un peu de retard, plutôt que d'accélérer sur la route. C'est également une sensibilisation auprès des personnes qui réalisent les plannings. Nous leur demandons de vérifier celui de la personne avant de l'appeler ou de lui envoyer un SMS, afin de s'assurer qu'elle n'est pas en intervention ou en déplacement. C'est, enfin, sectoriser autant que possible les interventions à domicile quand on prépare les plannings, afin d'optimiser les trajets. C'est simple, mais il faut y penser. C'est avant tout une prise de conscience individuelle. Cela demande du temps et ne peut fonctionner que s'il y a une sensibilisation de l'aide à domicile et de l'employeur.

« JE NE TÉLÉPHONE PAS AU VOLANT » : QUATRE CONSEILS DE PROS

Si un client a essayé de m'appeler, je le rappelle une fois garé.

J'appelle avant de prendre la route afin de confirmer un rendez-vous. Cela m'évite d'appeler sur la route.

Je regroupe mes appels à certains moments de la journée. Quand je roule, mon téléphone est éteint, mais je prends connaissance de mes messages lors de mes pauses.

J'informe éventuellement mes collègues que je prends la route, et j'active le mode « conduite » pour que mes interlocuteurs soient informés que je suis au volant.



Source : IRIS-ST.

46 % des TPE-PME ont instauré un droit à la déconnexion lors des trajets professionnels

Source : Étude MMA 2019 « Les professionnels et la route, quelle connaissance du risque routier de leurs salariés ? »

Moins
d'1 dirigeant
sur 4 classe
le risque
routier
au 1^{er} rang
des accidents
professionnels dans
les entreprises de moins
de 50 salariés.

Source : Enquête IFOP pour MMA en 2019.

BIEN ARRIMER LES CHARGES

x40

Lors d'une collision à 50 km/h, le poids des objets mal arrimés dans un véhicule est multiplié par 40 !



Source : IRIS-ST.

UTILITAIRES LÉGERS : LES BONNES PRATIQUES DE PRÉVENTION

Organiser les déplacements pour optimiser les parcours sur une journée

Prévoir les besoins en matériels et matériaux pour éviter les allers-retours

Respecter les consignes de chargement : dépassement interdit à l'avant du véhicule et limité à 3 m à l'arrière, signalé par des dispositifs lumineux

Aménager le véhicule

Choisir un véhicule adapté aux pièces, outils et matériaux à transporter

Respecter les charges et volumes autorisés



Source : IRIS-ST.

securite-routiere.gouv.fr

securite-routiere.gouv.fr/employeurs-engages

  @RoutePlusSure

 securiteroutiere

 Sécurité routière

7 engagements
pour une route
plus sûre

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Ministère de l'Intérieur

Délégation à la sécurité routière

Place Beauvau – 75800 Paris Cedex 08